

Travaux en hauteur : utilisation des EPI

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Toute personne amenée à effectuer des travaux en hauteur dans les métiers du bâtiment.

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Se présenter à la formation muni de ses propres EPI : chaussures, gants, casque avec jugulaire, harnais, longe.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et mise en application des consignes en extérieur (échafaudage, charpente...) permettant la simulation de situations de travail en hauteur avec risque de chute
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Présentation des règles de sécurité par le formateur
- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Analyser les situations de travail présentant un risque de chute de hauteur
- Mettre en œuvre les règles de prévention
- Utiliser et travailler avec les équipements de protection individuels
- Assurer sa propre sécurité.

Contenu pédagogique :

■ **Identification des risques liés au travail en hauteur et du contexte légal**

- Définition des travaux en hauteur
- Droits et devoirs de chacun
- Responsabilités pénales et civiles

■ **Contraintes des normes de prévention**

- Organisation de la prévention en cohérence avec le droit du travail
- Plans généraux de prévention

■ **Application des règles de prévention et utilisation du matériel en appliquant les techniques de prévention des chutes**

- Equipements de protection individuels : utilisation et manipulation
- Modes opératoires
- Réglage des équipements de protection individuels, constitution des sacs
- Réalisation de points d'ancrage temporaires et méthodologie de déplacement
- Déplacement avec cordes et stop chutes en binôme ou seul
- Utilisation d'outils ou machines, levage de charge, mise en place de points de renvoi.

Le + de la formation :

Une formation à la sécurité immédiatement opérationnelle.